

# FICHE DE POSTE

## RECRUTEMENT ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ECOLES NATIONALES SUPERIEURES D'ARCHITECTURE

### SESSION 2020

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements  
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)

**N° PEP DE DIFFUSION: 2020-378835**

<b>Intitulé du poste (F/H) :</b> <b>Maître de Conférences des ENSA</b>  Discipline : Histoire et Cultures Architecturales  Recrutement effectué au titre de : <ul style="list-style-type: none"><li>- Mutation ou détachement / concours catégorie 1</li></ul>	Catégorie statutaire : A  Corps : Maîtres de Conférences  Code corps : MAEA  <i>Date de la prise de fonction :</i> 01/09/2020
--	--

**Domaine(s) Fonctionnel(s) : : Enseignement supérieur - Recherche**

**Emploi(s) Type : Enseignant(e)-chercheur(e) enseignant dans le supérieur – RCH03A**

**Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :**

École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne  
CS 16427 44 boulevard de Chézy  
35064 RENNES CEDEX

**Missions et activités principales**

**L'ENSA de Bretagne recrute un(e) enseignant(e) chercheur(e) ayant une compétence en Histoire et Cultures Architecturales (HCA), plus précisément en Histoire et théorie des formes urbaines et architecturales.** L'enseignant(e) sera spécialisé(e) dans l'histoire de l'architecture très contemporaine, avec un intérêt particulier pour la pensée et la pratique architecturale depuis 1950 jusqu'à aujourd'hui.

**Ses missions sont les suivantes**, sous réserve de toute évolution du programme et de la répartition des charges pédagogiques :

L'enseignant(e) recruté(e) participera activement à l'actualisation de l'enseignement en HCA de l'ENSA de Bretagne et à la définition des évolutions nécessaires en termes de contenu et de transversalité.

- **Pédagogique**

En cycle licence, l'enseignant(e) recruté(e) devra prendre en charge des cours concernant notamment l'architecture des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles. Il/elle mettra en évidence les mutations à l'œuvre dans cette période, s'intéressant à leur complexité d'expression. Tout en marquant les moments de changement, voire de rupture, il/elle regardera également la continuité de la modernité déjà à l'œuvre au sein du XIX<sup>e</sup> siècle. Aussi, l'enseignant(e) recruté(e) devra pouvoir analyser à la fois les innovations technologiques, la présence renouvelée de la tradition (vernaculaire, voire primitive), les différents discours idéologiques et doctrinaires. Sa géographie architecturale de l'époque dépassera largement le cadre français, pour explorer non seulement l'Europe (de manière plus générale) et les États-Unis, mais aussi des territoires « périphériques » devenus catalyseurs de nouvelles formes d'innovation.

En cycle master, il sera à la charge de l'enseignant(e) de penser et d'assurer des enseignements en séminaire de recherche. La thématique de ces enseignements devra se focaliser sur l'architecture depuis 1950. Il est attendu qu'il/elle puisse traiter en égale mesure des exemples concrets de la pensée architecturale, à la fois celle en lien direct avec la pratique et celle plus théorique. L'enseignant(e) devra également mettre en évidence les enjeux sociétaux, sociaux et politique de l'époque, afin d'offrir un contexte plus large pour la compréhension du rôle que joue l'architecture dans ce cadre et des attentes que la société a d'elle.

Dans un enjeu de complémentarité avec les préoccupations des ateliers de projets, l'enseignant(e) recruté(e) montrera sa capacité à collaborer avec les autres enseignants et à élaborer une pensée collective autour du projet pédagogique de l'école.

#### - **Scientifique**

La personne recrutée devra inscrire et développer son activité de recherche au sein du laboratoire de recherche de l'établissement (GRIEF) et viendra renforcer une ou plusieurs thématiques de recherche en cours. Elle devra notamment participer au développement de partenariats régionaux existants (université Rennes 2, EESAB) ou à créer. Elle concourra à une réflexion partagée au sein du GRIEF et à la mise en œuvre de projets de recherche en commun. Il/elle aura également pour mission le développement, l'expertise et la coordination de la recherche fondamentale ainsi que la valorisation de ses recherches : colloques, séminaires, journées d'études, publications.

En tant qu'enseignant chercheur, membre permanent d'un laboratoire, le/la Maître de conférences pourra co-encadrer des doctorants en architecture.

#### - **Autres tâches :**

L'enseignant(e) assurera l'encadrement d'étudiants pour leurs stages, leurs rapports d'étude de fin de licence, leurs mémoires de Master et leurs projets de fin d'études. Il ou elle assurera également toutes autres obligations de service liées à l'enseignement (contrôle des connaissances, coordination pédagogique, réunions, jurys...) et à ses obligations statutaires (entretiens primo-entrants, journées portes ouvertes...).

Il est attendu qu'il ou elle puisse prendre des responsabilités administratives au sein de l'école. L'enseignant(e) devra intégrer les instances de l'école et ses différentes commissions et participer activement à la définition et à l'actualisation permanente du projet pédagogique de l'école.

L'enseignant(e) doit participer au rayonnement de l'école, favoriser des partenariats avec différentes institutions et études supérieures universitaires ainsi que les écoles supérieures, en France et à l'étranger.

### **Charges horaires d'enseignement et de recherche**

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

### **Diplômes requis ou expérience professionnelle requise :**

- Expérience dans l'enseignement : souhaitée
- Expérience dans la recherche : OUI

**Pour le concours, décret n° 2018-105 en date du décret du 15 février 2018 :**

### **Article 34**

(...) La première catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur la liste de qualification qui remplissent les conditions fixées au 1° de l'article 31.

Les candidats exerçant une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France, titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture.

La seconde catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur une liste de qualification qui remplissent l'une des conditions mentionnées aux 2°, 3°, 4° et 5° de l'article 31.

### **Article 31**

Les candidats à l'inscription sur la liste de qualification mentionnée à l'article 30 doivent remplir l'une des conditions suivantes :

1° Etre titulaire, à la date de clôture des inscriptions, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Les titulaires de diplômes d'enseignement supérieur, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

2° Justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre ans d'activité professionnelle effective dans les domaines relevant de l'architecture dans les huit ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte les activités mentionnées au III de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 ou à l'article 2 du décret du 2 mai 2007 susvisés ;

3° Etre enseignant associé ou occuper un emploi d'enseignant non titulaire et justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre années de service au cours des huit années qui précèdent à une quotité de temps de travail au moins égale à 50 % du temps de service de

référence des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

4° Etre détaché dans le corps des maîtres de conférences ;

5° Appartenir à un corps de fonctionnaires relevant du décret du 30 décembre 1983 susvisé assimilé, par arrêté du ministre chargé de l'architecture, au corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

### **Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :**

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne est installée dans un bâtiment réalisé par l'architecte Patrick Berger dans le centre-ville de Rennes. Parmi les 20 écoles d'architecture françaises, elle accueille 660 étudiants et dispose des moyens nécessaires pour assurer un enseignement de qualité. Elle articule ses enseignements autour de cours théoriques, séminaires et ateliers de projet. Elle couvre un ensemble de champs disciplinaires liés au métier d'architecte : arts plastiques, construction, histoire de l'architecture, informatique, paysage, sociologie, ...

L'école propose en outre des doubles cursus :

- architecte-ingénieur en partenariat avec l'INSA de Rennes
- avec le Master Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Immobilière (MOUI)
- un parcours « Histoire, Théories, Critique de l'Architecture » en bi-diplomation (Master,) délivré en collaboration avec l'Université Rennes 2,

Pour plus d'information : <https://www.rennes.archi.fr/>

### **Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement :**

Le GRIEF « Groupe de recherche sur l'invention et l'évolution des formes » EA 7465 est le laboratoire de recherche de l'établissement.

Les activités de recherche développées au GRIEF portent sur l'étude des formes architecturales, urbaines et paysagères en tant que formes à concevoir et à construire, mais aussi en tant que formes comprises dans leurs modalités de médiation et dans leurs contextes sociologiques, historiques et politiques. En ce sens, les recherches se concentrent sur la définition de concepts et d'outils permettant d'analyser les nouvelles pratiques opératoires et leur adaptation à la réalité complexe de l'acte de construire.

Menant leurs travaux en combinant ces différentes approches, les chercheurs développent des thématiques où sont explorées les questions liées à la production de l'objet architectural, aux représentations et à la conception numérique, au territoire ou à la politique des territoires, au paysage, aux questions sociales, environnementales et de développement durable.

#### **Axe « Conception »**

S'intéressant à la conception, à l'échelle architecturale, urbaine ou paysagère, cet axe réunit des recherches allant des pratiques et processus de conception jusqu'à la production matérielle des édifices ou espaces, du chantier aux usages, des représentations architecturales (dessins, images, maquettes traditionnelles et modèles numériques) à la communication médiatique. Les problématiques de conception interrogent les enjeux sociaux, économiques, politiques et environnementaux de nos sociétés contemporaines. L'organisation de l'espace par une nouvelle compréhension des usages, les évolutions technologiques, l'adaptation des mobilités, la mise en question des normes, permettent une approche prospective de la conception.

*Projets en cours :*

**Programmes développés suite à appels à projets :** FoRmes Urbaines et Gouvernance Alimentaire (FRUGAL) // Ecole Universitaire de Recherche « Approches créatives de l'espace public » sous pilotage de l'Université Rennes 2

**Programmes soutenus :** Hybridation des usages et innovations formelles // Transgresser l'espace normé // Habiter et construire sous la mer, les projets d'habitats sous-marins des années 1960 à aujourd'hui (Réseau scientifique thématique ARCHES portant sur les habitats en milieux extrêmes) // Conception générative : pensée morphogénétique.

#### **Axe « Patrimoine et matériaux écologiques »**

Considérant que la transition écologique nécessite la réinvention d'une architecture bas carbone, cet axe de recherche s'intéresse aux ressources locales et aux matériaux. Ainsi, les pratiques pédagogiques et les recherches inscrites dans cet axe entendent contribuer à la réinvention d'un écosystème, en documentant et approfondissant la connaissance du bâti ancien et, tout particulièrement, des dispositifs à la fois vernaculaires et savants, pensés comme autant de savoir-faire accumulés au cours de l'histoire de l'architecture et de la construction.

D'autre part, les enjeux de préservation et d'évolution des patrimoines existants nous conduisent à étudier les logements collectifs construits après la seconde guerre mondiale pour proposer de nouvelles approches d'élaboration d'un projet énergétique global.

*Projets en cours :*

**Programme développé suite à appel à projet :** Smart French. Le logement collectif du second XXe siècle, au prisme de l'énergie (programme pluriannuel Architecture du XXe siècle, matière à projet pour la ville durable du XXIe siècle).

**Programme soutenu :** Habiter la terre : recherche sur les aspects techniques, culturels, sociaux et architecturaux de la construction en terre.

#### **- Hors axes**

HEnsA20, Histoire de l'Enseignement de l'Architecture au 20<sup>e</sup> siècle.

Cette recherche contribue à l'histoire de l'enseignement de l'architecture grâce à la collecte d'archives manuscrites et orales et à la numérisation des sources imprimées concernant l'ENSAB.

*Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.*

#### **Liste de pièces à fournir :**

**Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture**



CONTACTER l'adresse suivante pour connaître les modalités de dépôt du dossier :  
Contact : [recrutementenseignants@rennes.archi.fr](mailto:recrutementenseignants@rennes.archi.fr)

La procédure de candidature des enseignants.es-chercheurs.es des ENSA en 2020 est dématérialisée. Celle-ci se déroule uniquement sur la plateforme *demarches-simplifiées.fr* et **aucune candidature ne sera traitée en dehors.**

**Modalités de recrutement :**

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Bretagne.